

DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL ET INTERNATIONAL
N° 43/AT/DAL/2018

Algérie Télécom, à travers la Direction de Projet ingénierie des réseaux FTTX, lance un appel à manifestation d'intérêt national et international afin d'établir une short-list de bureaux d'études et suivi, pour :

« Etude et design (HLD/LLD) pour le déploiement des réseaux urbains et interurbains en technologies XGPON et FTTB/C et suivi des réalisations »

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Etre spécialisé dans le domaine des réseaux d'accès de nouvelle génération en technologie XGPON et FTTB/C.

Dossier de candidature :

- Lettre d'intension (signée par le représentant habilité du bureau d'étude) ;
- Une copie de registre de commerce du bureau d'étude et/ou l'agrément du bureau d'étude.
- Copie de la carte d'identification fiscale (NIF) ;
- Liste des références professionnelles dans les études pour des réseaux similaires (XGPON et FTTB/C) ;
- Tous les renseignements justifiant la capacité technique et financière de l'entreprise.

Direction Générale d'Algérie Telecom
Direction des Achats et de la Logistique
Département Elaboration de Cahiers des Charges et Contrats
Service Appel d'Offres - Bloc « E »
Route nationale n°5 cinq maisons Mohammedia
Alger - Algérie

Les offres de candidatures doivent être déposées sous pli fermé anonyme portant uniquement la mention :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NAIONALE ET INTERNATIONALE N°43/AT/DAL/2018
Constitution d'une short-list « Etude et design (HLD/LLD)
pour le déploiement des réseaux urbains et interurbains
en technologies XGPON et FTTB/C et suivi des réalisations »

« A NE PAS OUVRIR »

- La durée accordée pour la préparation des offres est de **quinze (15) jours** à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale.
- La date et heure limite de dépôt des candidatures est fixée au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 14h00**, A l'adresse citée ci-dessus.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

